

**Solidaires**

## Bilan de la situation dans l'ESR et des interventions de Sud Recherche EPST

Présenté au 4<sup>ème</sup> Congrès de Sud Recherche EPST (Paris 19-21 juin 2012)

### Une politique d'exclusion et de mise en compétition permanente dans la Recherche Publique, conduisant à sa marchandisation :

- En 2006 le préambule du Pacte pour la recherche (Loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006) insiste sur le rôle de la recherche et de l'innovation dans la compétition économique mondiale : les scientifiques ont pour mission essentielle de renforcer la compétitivité économique pour permettre à la France d'être bien placée dans l'économie de la connaissance (la loi se réfère au processus de Lisbonne -Barcelone). Le gouvernement fixera les priorités thématiques. Des fusions restructurations à faire sont évoquées (rapprochement des acteurs...). En échange les scientifiques auraient des carrières « attractives » et les dépenses de recherche (publique et privée) seraient portées à « 3% du PIB à l'horizon 2010 ». Il est bon de noter que ce « pacte » a pu trop souvent se réclamer des propositions de la « communauté » issues de la synthèse des Etats Généraux de Grenoble en octobre 2004... Les propositions dont s'est inspirée la loi ont certes été soigneusement sélectionnées voire détournées par le ministère, mais trop de bâtons pour se faire battre lui avaient été tendus, volontairement ou involontairement, ce qui avait entraîné notre rejet de cette synthèse.
- Avec la création de l'ANR, le Pacte fait de la recherche sur projets le mode de financement normal de la recherche, avec comme principales conséquences :
  - ⇒ Explosion de la précarité ;
  - ⇒ Diminution drastique des crédits récurrents dans les laboratoires ;
  - ⇒ Attribution très déséquilibrée des financements entre les laboratoires ou même

### En contre-champ, nos interventions :



- **STOP la précarité !**

Enquête précarité dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) : Enquête intersyndicale menée à l'automne 2009, avec présentation publique des résultats en février 2010. Les données permettent d'estimer à près de 50000, le nombre de précaires dans l'ESR... Dans les EPST, ils représentent entre 25 et 40% des effectifs ; le développement du financement sur projet n'a fait qu'accroître sans cesse leur nombre.

Suite à une intervention télévisée de Sarkozy, le gouvernement

entre les équipes d'un même laboratoire ;

⇒ Renforcement du pilotage de la recherche par des intérêts privés : les appels d'offres thématiques entraînent une quasi-obligation de répondre en partenariat avec une entreprise privée... Dans le même temps, à travers la réforme du Crédit Impôt Recherche, l'Etat donne, sans contrepartie et pratiquement sans contrôle, davantage d'argent aux entreprises privées si elles font travailler les laboratoires publics à leur service (jusqu'à 60 % de pris en charge de leurs dépenses de R et D dans ce cas)... Le montant du CIR explose...

- Avec l'AERES, ce sont tous les processus d'évaluation des collectifs de recherche - au travers de structures dédiées dans les EPST – qui sont remis en cause. Avec la mise en œuvre de notations basées sur « la **production (qualité, quantité, impact), l'attractivité (nationale, internationale,...), la stratégie (management, lancement de jeunes équipes,...) et le projet (qualité, opportunité,...) »** prétendant « contrôler la fécondité des investissements » et « la capacité de l'unité à réaliser ses ambitions », c'est la mise en concurrence généralisée des équipes : Hors du A+ point de Salut ! ... et la mise à l'index des chercheurs « non producteurs » (lire « non publiants ») coupables de « tirer vers le bas » les notes du collectif (pas de A+ avec des non-publiants dans l'unité) et de menacer ainsi l'avenir financier voire l'existence même du groupe.
- Le Pacte met aussi en place différentes structures (RTRA, PRES par exemple) qui placent le pouvoir régional et par voie de conséquence les intérêts économiques régionaux au centre de la politique d'ESR. On nous parle de simplification du système de recherche français, et on assiste au contraire à un empilement de structures toutes plus opaques et moins démocratiques les unes que les autres.
- Par la suite, le millefeuille s'épaissit avec la mise en place des Alliances qui s'accompagne de la re(dé)structuration des EPST au travers de Contrats d'Objectifs (sans moyens) imposés par les directions, contre l'avis majoritaire – voire unanime – des représentants des personnels. Ainsi, fin 2009, le vote (par un CA incomplet expatrié en Suisse !) du

lance un plan de résorption de la précarité dans la fonction publique.

⇒ Participation très active de SudRE au sein de la commission fonction publique de Solidaires lors de la négociation du protocole Baroin-Tron, puis du lors des discussions de la loi Sauvadet par les différentes assemblées parlementaires. Solidaires n'a pas signé le protocole ! Et nous n'avions pas tort ! Un mauvais protocole a engendré une mauvaise loi. Loin de résoudre le problème de la précarité, la loi dite « Sauvadet » élargit les voix de recours au CDD et au CDI et dans notre secteur ; on assiste même à des opérations de dégraissage de personnels en CDD pendant la période de négociation de la loi, puis de mise en œuvre de la loi.



Notre action de lobbying auprès des parlementaires et notamment de certains sénateurs a tout de même permis d'éviter la mise en place du contrat de projet qui aurait enfermé notre secteur dans la précarité à

vie. Ce genre de situation fait mesurer l'importance de disposer, en amont des sollicitations politiques, de bases solides de réflexion et de militants « investis » des sujets. Une motivation supplémentaire pour investir dans le travail en « commission » ou « réseau ».

Avec la loi Sauvadet - et au travers de sa transcription la plus

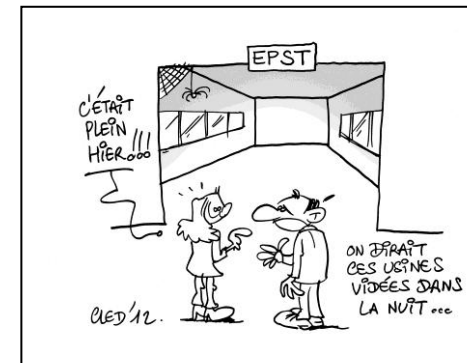
contrat d'objectif du CNRS avalise son découpage en Instituts.

- Publiée en août 2007, la loi LRU (Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités), modifie profondément la gouvernance et le fonctionnement des universités, pour soi-disant en faire des acteurs majeurs dans le paysage de la recherche. Elle laisse 5 ans maximum aux universités pour se mettre en « conformité » et passer aux « Responsabilités et Compétences Elargies ». Cela se traduit notamment par le transfert de leur masse salariale dont elles acquièrent la maîtrise, avec à la clef plusieurs universités qui se retrouvent très vite proches de l'asphyxie financière et mises sous tutelles... les carottes étant loin d'être aussi grosses qu'annoncées ! Cette loi concentre les pouvoirs au sein d'un CA restreint, elle individualise les services d'enseignement, elle autorise le recrutement en dehors de tout contrôle national par des commissions d'experts locaux, le patrimoine mobilier et immobilier est dévolu aux universités si bien qu'il peut être vendu (ou loué) à des entreprises privées et autorise le financement (même de certains modules d'enseignement) par le biais de fondations privées. Aujourd'hui, la plupart des grandes universités ont mis en place des fondations (avec des personnels contractuels) pour financer une partie de leurs programmes et de leurs enseignements par le biais du Mécénat.
- La mise en concurrence des universités s'aggrave dramatiquement avec le « plan Campus », qui privilégie une quinzaine d'universités « de recherche » sélectionnées sur appel d'offre et qui bénéficieront de financements spécifiques pour leurs infrastructures (ce qui consiste à déshabiller les uns pour habiller les autres). La sélection porte notamment sur une « gouvernance forte et concentrée » ; les universités sont fortement incitées à avoir recours aux Partenariats Publics-Privés et à engager des processus de fusion... Entre en scène ensuite le « grand emprunt » avec une dotation en capital principalement non consommable (dont seuls les intérêts peuvent contribuer au fonctionnement : faudra-t-il embaucher un bon « trader » pour financer les enseignements et projets ?) et ses « Investissements d'avenir » : SATT (Sociétés d'accélération du transfert de technologie) et autres « EX » : Laboratoires d'excellence

restrictive possible qu'est en train d'en faire le MESR - nous sommes bien loin de notre exigence de « Régularisation de tous les sans-statuts » ! Et donc, le combat continue !

### • STOP la casse des EPST !

De nombreuses initiatives - pour beaucoup intersyndicales - ont rythmé notre campagne contre la casse des EPST.



- ⇒ Pétitions
- ⇒ Rassemblements (parfois hebdomadaires et pendant plusieurs mois dans certaines délégations du CNRS).

- ⇒ Votes massifs négatifs dans les CTP, puis les CT obligeant à des re-convocations de ces derniers.
- ⇒ Campagnes de refus de participer aux évaluations de l'ANR ou de l'AERES.
- ⇒ Contribution de SudRE lors de l'initiative européenne « Printemps 2010 » (Bruxelles) contre le projet de stratégie « Europe 2020 » présenté au Conseil Européen des 25 et 26 mars 2010, et dernier avatar du carcan néo-libéral imposé par le processus de Bologne (en 1999, sous couvert d'harmonisation), et par la stratégie de Lisbonne (en 2000,

(Labex), Equipements d'Excellence (Equipex), Initiatives d'excellence (Idex). Ces dernières identifient une poignée de sites universitaires sur lesquels les efforts financiers doivent être portés... Au détriment de toutes les autres... Les partisans d'une recherche répartie sur le territoire (égalité républicaine) ouverte et collaborative n'ont plus qu'à sortir les Kleenex !

- Ceci se traduit entre autres par une destruction des quelques structures démocratiques encore présentes dans les universités et les laboratoires. Sous prétexte d'une « manne » financière qui ne pourrait bénéficier qu'à « l'excellence », les universités doivent céder la place à des " IDEX ", les unités de recherche se fondre ou se disperser dans des LABEX. La constante du mode de sélection de ces entités, destinées à drainer la quasi-totalité des financements, est leur " mode de gouvernance " : tout aspect démocratique dans les processus de décision est presque sûrement éliminatoire !
- Enfin, la Révision Générale des Politiques Publique (RGPP) n'a pas épargné le secteur de l'ESR. Elle a pris la forme de réductions de la subvention de l'Etat conduisant à des suppressions de fait d'emplois de titulaires, et de re(dé)structuration profondes de nos organismes :
  - ⇒ Officiellement, la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne s'appliquerait pas, mais la réduction de crédits budgétaires oui et cela conduit les directions d'organismes à ne pas recruter sur certains postes faute de moyens : il s'agit bel et bien quand même d'une destruction d'emplois de titulaires !
  - ⇒ Une autre manière de diminuer les effectifs dans les EPST sans avoir l'air de toucher à « la recherche » est d'isoler des fonctions dites « supports » des autres fonctions, pour mieux séparer le personnel en groupes « indifférents » sinon « concurrents ». Seules les universités seraient dorénavant exclues du périmètre de la RGPP ; en pratique, elles subissent les mêmes méthodes au titre du passage aux « compétences élargies ».

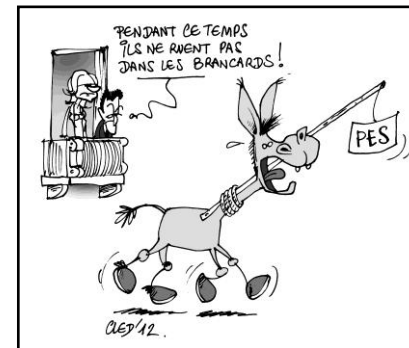
visant à faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive » !)

⇒ Contribution aussi de SudRE lors du contre G8 à Dijon et au Havre en mai 2011.

### • **STOP la PESTe ! ...**

Là encore les initiatives ont été nombreuses et pour la plupart intersyndicales.

⇒ Pétitions



⇒ Rencontre au Ministère

⇒ Refus individuels ou collectifs de candidater à la PES.

⇒ D'autre part, contrairement à d'autres organisations syndicales, Sud-

Recherche EPST s'est clairement positionné contre la participation des instances d'évaluation des organismes à l'attribution de la PES...

### • **... Et STOP la PIC !**

⇒ Communiqué de presse avec Sud Éducation sur la « prime d'intérêt collectif » (PIC) et la mise en situation de conflits d'intérêt qu'elle engendre.

- ⇒ Mise en place des TGU (Très Grandes Unités) à marche forcée à l'INRA ;
- ⇒ Fusion INRETS/LCPC qui a donné « naissance » à l'IFSTTAR ;
- ⇒ Après le « Contrat d'objectif sans moyen » signé en janvier 2009 qui fragilisait déjà l'EPST, modification du décret organique du Cemagref en février 2012, qui bien au-delà du simple changement de nom – c'est maintenant l'IRSTEA – ouvre la porte à une modification profonde de ses missions et de son fonctionnement... Au point de mettre en danger son existence propre !
- ⇒ Les rapports d'audit RGPP de nos organismes – tout comme le 6<sup>ème</sup> rapport du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques - insistent sur la nécessité de mettre en place des délégations globales de gestion (DGG) des UMR à une seule des tutelles (université ou EPST), comme déjà prôné par le rapport d'Aubert du 16 avril 2008. Leur mise en œuvre achèvera de dépouiller les organismes (en particulier le CNRS et l'Inserm principalement visés) du contrôle d'un grand nombre de leurs unités.
- Au final nous assistons à une sappe systématique des structures de recherche pérennes : tout en prétendant s'appuyer sur des Unités de Recherche, le gouvernement n'a de cesse de les empêcher de prendre part à la définition de leur propre politique scientifique, tout comme il empêche les EPST d'en assurer la cohérence au niveau national. La multiplication des modes de financement à destination « d'équipes » (ANR, labex, equipex) et la baisse du financement récurrent visent à contraindre les unités à se comporter en simples « hôtels à projets », offrant simplement un certain nombre de prestations à des équipes ayant « obtenu des financements », sans pouvoir structurer et organiser le travail sur le long terme et à un niveau pertinent pour maintenir le savoir-faire et la crédibilité scientifique. De la même façon, les EPST sont transformés en agences de moyens, en premier lieu « moyens humains ». L'attitude des directions des organismes de recherche en la matière est particulièrement condamnable, car ils mettent allègrement en application toutes ces dispositions manifestement délétères et

• **STOP la pression au travail !**

Face à ces politiques qui conduisent à une spirale destructrice qui s'autoalimente, où les personnels sont déstructurés - précarisés - individualisés – pressurisés :



- Nous nous sommes progressivement formés à la compréhension des mécanismes en jeu, par des apports « Solidaires » (journées « Et voilà le travail ! », sessions solidaires sur la souffrance au travail, apport de scientifiques...) et avons

échangé sur les dispositifs RPS (« Risques psychosociaux ») mis en place par nos employeurs respectifs.

- Nous considérons que les formations aux RPS ne suffiront pas, et préférons utiliser le terme souffrance au travail pour ne pas banaliser ce risque.

- Nos cibles ont été en amont la remise en cause des nouvelles organisations de management et d'évaluation du travail, mettant en compétition équipes et individus ; en aval la bataille pour faire reconnaître les arrêts de travail en accidents, le recours à des questionnaires et/ou expertises sur l'identification des situations de souffrance au travail.

<p>contraires à l'intérêt général.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En parallèle, pour renforcer la mise en concurrence des personnels, le ministère développe une politique d'individualisation des rémunérations : Malgré une position de refus largement partagée par les chercheurs eux-mêmes, la prime d'excellence scientifique (PES-te) est imposée au travers d'un odieux chantage, le « plan carrière » : la politique de la carotte et du bâton ! Procédant d'une même logique, sont créées les chaires « d'excellence », par la suite renommées chaires inter-organismes. Enfin, la Prime d'Intérêt Collectif (PIC) ouvre la possibilité (au moins en théorie !) de compléter la rémunération des personnels sur les contrats dès lors qu'ils ont menés à bien... Les mettant de fait en situation de conflit d'intérêt.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>STOP à la marchandisation de la recherche !</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Voir nos «4 pages » Printemps 2010 et G8 de Dijon en 2011, et notre intervention pour les États Généraux des services publics...</li><li>- Contribution au Grenelle de l'Environnement (avril 2010) « une bonne idée lobbytisée ».</li><li>- Intervention au procès de Colmar (OGM).</li><li>- Cogitation de la branche INRA sur « nourrir 9 milliards d'êtres humains, un défi... mal posé ! ».</li></ul></li></ul>
--	--